

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À Saint-Étienne-des-Grès et à Champlain, jusqu'à **450 000 tonnes de matières résiduelles** sont **enfouies** par année. La Mauricie a la chance d'avoir des installations de qualité, mais elles se remplissent rapidement en raison des habitudes de consommation de la population qui génèrent beaucoup de déchets. Au point où le site de Champlain vient d'être agrandi (2023) et celui de Saint-Étienne-des-Grès s'apprête à en faire la demande officielle.

Le bac brun, le bac bleu, les écocentres sont des voies hyper importantes pour détourner la matière de l'enfouissement et, malheureusement, encore sous-utilisée. Même si le gouvernement a beaucoup misé sur le recyclage (bac bleu et consigne) et la valorisation (bac brun), les efforts pour encourager le réemploi sont insuffisants et surtout incohérents avec le principe de la **hiérarchie des 3RV** (dans l'ordre : réduction, réemploi, recyclage, valorisation).

Le cas des **appareils électroniques** est un bon exemple, quand on constate la mission d'ARPE-Québec qui se concentre sur le recyclage des pièces, en comparaison à une entreprise comme Uni-Recycle basée à Trois-Rivières qui offre plutôt du reconditionnement d'appareils permettant le réemploi, mais peine à se faufiler dans le cadre réglementaire actuel. Dans le milieu de la **construction**, les **écomatériaux** comme ceux produits à Louiseville par MSL ne bénéficient pas suffisamment d'avantages concurrentiels, notamment dans les appels d'offres publics.

